

Questions diverses

**Débat sur la modification future de la zone dans le cadre de l'opération La Bâtie (EDIFIM)**

Monsieur le Maire expose les points suivants :

Le projet se situe sur une zone classée actuellement en UI. Il s'agit d'une zone à vocation économique et industrielle mais le PADD précise qu'il s'agit d'une vocation « principale » ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'exclusivité et que nos prédécesseurs ont estimé, en ajoutant cette précision, que la zone avait vocation à accueillir des activités qui ne soient ni économiques ni industrielles et puisse, à travers une déclaration de projet ou une modification simplifiée du PLU, être modifiée.

Ainsi, lorsque la commune a pris connaissance de la décision de l'hôpital de Grenoble, propriétaire des lieux, de transférer à Echirolles les résidents de la maison et de mettre en vente cette propriété, elle a décidé de mener une réflexion sur cette zone.

Ne serait-il pas opportun de « raccrocher » au village ce quartier composé du Hameau d'Avalon, du Clos Mars et de l'ancienne bâtisse Champrond, et qui comptabilise déjà 140 logements, 500 habitants et 83 enfants ? Continuer d'une manière intelligente et réfléchie à développer ce quartier pour lui donner « in fine » le sentiment d'appartenir à la même communauté fait partie des pistes de réflexion.

C'est l'objet de la « déclaration de projet » dont la définition est la suivante : « la réalisation d'un projet public ou privé, de travaux de construction ou d'opérations d'aménagement présentant un caractère d'intérêt général ». Cette démarche s'accompagne d'une enquête publique à l'issue de laquelle un changement de zone permettant la réalisation du projet est acté.

La réflexion porte donc sur la transformation de la zone UI en zone UB c'est-à-dire constructible, dans la continuité de ce qui existe déjà : « le Hameau d'Avalon ». La commune n'ayant pas les moyens d'acquérir ce foncier, pourra ainsi en concertation avec les acquéreurs, porter un projet de développement de l'habitat dans ce quartier.

Par ailleurs, la proximité d'Isiparc doit être prise en compte. En effet, cette zone d'activité a également pour vocation d'offrir des commerces de proximité. Monsieur OLEON travaille sur ce projet.

Certes, l'autoroute contribue largement à l'isolement de ce quartier mais il faut profiter de l'opportunité des travaux du demi-échangeur pour le relier au village en installant une passerelle au dessus de l'autoroute.

Monsieur le Maire a obtenu le financement de l'étude. L'AREA accepte l'idée d'une passerelle mais ne veut pas le financer.

Le président de la CCG organise prochainement une rencontre entre les maires de Saint-Nazaire-les-Eymes, de Saint-Ismier et l'AREA. Une rencontre avec les sénateurs est également prévue le 5 janvier.

Par ailleurs, le Maire défend son projet de liaison piétonne sécurisée auprès de tous les acteurs politiques.

En ce qui concerne les transports publics, il y a maintenant un arrêt et un abri bus à La Bâtie. Il est desservi par le To Go de la CCG. Le projet d'arrêt de l'Express 1 est en cours dans l'idée d'instaurer une synergie avec un parking relais des deux côtés. Le maire a pris contact avec le conseil départemental qui considère que c'est acquis.

Il convient néanmoins de recadrer le débat autour de la pertinence de passer du zonage UI en zonage UB.

Monsieur MEUNIER indique qu'EDIFIM a un projet.

Monsieur le Maire répond qu'il y a plusieurs acheteurs potentiels.

Monsieur MICHALIK met en évidence la problématique des places de stationnement et évoque le permis de démolir.

Monsieur le Maire répond qu'il est déjà accordé afin que le bâtiment ne soit pas squatté.

Monsieur RICHARD précise que c'est l'hôpital qui paie la démolition.

Monsieur MEYER évoque un projet de l'AREA d'aménager trois voies sur l'autoroute afin de permettre aux transports en commun d'utiliser la voie d'urgence en fonction du trafic.



Henri BAILE

Maire de Saint-Ismier